



NRéf : AM /AK -2023 -

Affaire suivie par : Amandine Michaud  
Chargée de mission Urbanisme Réglementaire  
✉ : amichaud@ville-melun.fr  
☎ : 01 78 49 10 66

Monsieur Laurent PROSBT  
STIF - IDFM  
41 rue Chateaudun  
75009 PARIS

**Objet : Saisie pour avis des personnes publiques associées – Arrêt du Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de Melun.**

*Lettre recommandée avec A/R*

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour avis, le projet arrêté par délibération n°2023.11.6.198 en date du 30 novembre 2023 de notre nouveau plan local d'urbanisme.

Ce projet doit retranscrire les réformes qui impactent les stratégies de développement en obligeant à faire un effort d'anticipation des besoins des habitants et d'anticipation des effets sur l'environnement.

Le plan local d'urbanisme en vigueur, adopté en septembre 2013, a connu de nombreuses adaptations.

Pour autant, il n'offre plus le cadre nécessaire pour assurer la conformité, la compatibilité aux grands enjeux supra communaux comme aux problématiques locales de Melun.

Le nouveau projet de plan local d'urbanisme, présenté le 16 juin 2023 aux personnes publiques associées et le 05 octobre 2023 à la population, propose un nouveau cadre aux projets d'aménagement, de construction, d'installation et de développement qui se déploieront demain sur le territoire de la Ville.

Vous trouverez ci-après un lien de téléchargement de l'entier dossier « projet » avec toutes les pièces qui le composent : <https://www.grosfichiers.com/MY6fsn5duyg>.

En complément, sachez que les éléments sont également consultables à partir du site internet de la Ville à partir du lien suivant : <https://www.ville-melun.fr/au-quotidien/urbanisme/770-revision-du-plu>.

A réception du présent courrier, vous disposez donc d'un délai de trois mois pour faire parvenir vos observations sur le projet, conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Vous remerciant de l'attention portée à ce travail effectué depuis plus de deux ans pour créer l'équilibre d'un projet de territoire en veillant à chaque étape à sa solidité juridique, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
Conseiller Municipal Délégué, en charge de l'Urbanisme et  
de l'Habitat

  
Guillaume DEZERT